

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 mars 2021

NOUVEAU CLASSEMENT 2022 DES CRUS CLASSÉS AOC SAINT-ÉMILION GRAND CRU : RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE À PARTIR DU 8 MARS

Les dispositions organisant l'élaboration d'un nouveau classement, pour les récoltes 2022 à 2031 incluses, des « premiers grands crus classés » et des « grands crus classés » de l'appellation d'origine contrôlée « Saint-Émilion grand cru », ont été fixées par un règlement homologué par arrêté du 14 mai 2020.

La commission de classement a été nommée par le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses dans sa séance du 16 juin 2020. Elle est présidée par M. Jean-Marie AURAND, haut-fonctionnaire honoraire du Ministère de l'Agriculture et directeur général de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin de 2014 à 2019.

Bureau Veritas Certification a été désigné par la Directrice de l'INAO comme organisme tiers et indépendant en charge d'organiser la dégustation des vins prélevés et d'assister la commission pour la réalisation des audits d'exploitation sur pièces et sur place.

Les dossiers de candidature peuvent être retirés à l'INAO, 1 quai Wilson, 33130 BÈGLES à compter du 8 mars 2021.

Tout propriétaire ou toute personne habilitée à cet effet par le propriétaire pourra déposer ou adresser son dossier jusqu'au 30 juin 2021, le cachet de la poste faisant foi, à la même adresse.

Service Communication INAO

Nadia Michaud / Sophie Mauriange
Tél : 01 73 30 38 78 / 01 73 30 38 39
Mél : n.michaud@inao.gouv.fr / s.mauriange@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr / www.nosproduitsdequalite.fr

12, rue Henri Rol Tanguy
93 555 Montreuil Cedex